

DOSSIER DE PRESSE

PHARMACIE DE PREMIER RECOURS



10 octobre 2018

SOMMAIRE

- Communiqué de presse
- Difficultés des pharmacies de premier recours dans les zones de désertification médicale Bureau de la FSPF
- L'engagement et le soutien de la FSPF
- L'expérimentation « pharmacies de premier recours dans l'Aude »

CONTACT PRESSE

Fanny BECQUET, chargée de la communication

fbecquet@fspf.fr - 01 44 53 19 29

**Rendez-vous sur fspf.fr et
téléchargez le dossier de presse**

La FSPF soutient l'expérimentation

« Pharmacie de premier recours »

Afin de répondre à la problématique de l'accès aux soins, en particulier dans les zones rurales où il manque cruellement de médecins, Marc ALANDRY, pharmacien à Couiza dans l'Aude, vice-président du syndicat des pharmaciens FSPF de l'Aude, se bat pour faire évoluer le rôle de la pharmacie dans les zones isolées vers une « pharmacie de premier recours ».

Marc ALANDRY s'est mobilisé pour sensibiliser les patients, les médias ainsi que le ministère de la Santé sur les risques qui pèsent sur les pharmacies d'officine de premier recours, en lançant une pétition en février dernier. Il a remis, ce jour à Mireille ROBERT, députée de l'Aude, membre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, les **45 580 signatures** obtenues.

Les pharmacies de proximité sont confrontées directement aux baisses de prix des médicaments, à la désertification médicale et à l'augmentation du nombre de pharmacies dites de « passage ». Ces pharmacies de proximité, qu'elles soient en milieu rural ou dans les zones périurbaines, sont donc plus que les autres menacées de disparition.

Dans ces villages ruraux loin des grandes villes et des centres commerciaux, la place du pharmacien est primordiale. Il est souvent le premier que l'on sollicite en cas de problème de santé, faute de médecins disponibles ou accessibles. Il a donc un rôle essentiel, voire vital pour ces populations.

L'idée de faire évoluer le rôle actuel de la pharmacie d'officine vers une pharmacie dite « de premiers recours » a fait émerger un projet d'expérimentation. Ce projet porté par l'URPS Occitanie, la FSPF et l'APR, avec le soutien de Mireille ROBERT se place dans le contexte du décret n° 2018-841 du 3 octobre 2018 relatif aux conseils et prestations pouvant être proposés par les pharmaciens d'officine dans le but de favoriser l'amélioration ou le maintien de l'état de santé des personnes.

Dans ce contexte, le projet vise à **une expérimentation article 51 sur un territoire de santé en région Occitanie pour réaliser une « Proof Of Concept » (POC) portant sur un nouveau rôle des pharmaciens dans le premier recours au service des parcours de soins des patients**, avec trois axes de travail : **la prise en charge de soins de premier recours, la permanence des soins et la prévention.**

Le projet vise à :

- **renforcer la présence des professionnels de santé dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante et des difficultés dans l'accès aux soins ;**
- **pérenniser le fonctionnement des pharmacies stratégiques de premier recours** en contribuant à éviter toute fermeture de pharmacie dans les zones fragiles ;
- **rendre le parcours de soins mieux coordonné et plus fluide**, avec la contribution des pharmacies dans les soins de premier secours et l'orientation des personnes en situation de détresse ou présentant des problèmes immédiats de santé et avec la réorientation des personnes hors parcours ;
- **éviter des hospitalisations en urgence inutiles et coûteuses**, avec le rôle des pharmacies dans les soins de premier secours et l'orientation des personnes en situation de détresse ou présentant des problèmes immédiats de santé ;
- **accroître la prévention auprès des populations.**

Cette expérimentation couvrira une zone correspondant à deux communautés de communes du Limouxin et de la Haute-Vallée de l'Aude, soit environ 70 communes. Cette zone comprend 17 pharmacies éligibles au projet. Conformément à l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, cette expérimentation se déroulera sur 30 mois (lancement début 2019) avant une généralisation possible en fonction des résultats du bilan médico-économique.

Parce que la FSPF ne peut imaginer un pays sans la proximité d'un professionnel de santé, elle soutient l'initiative de Marc ALANDRY et se joint à la mise en place de l'expérimentation « pharmacies de premier recours » qui sera menée dans l'Aude.

Difficultés des pharmacies de premier recours dans les zones de désertification médicale

Septembre 2017, la Cour des comptes publie son rapport annuel sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. Le couperet tombe pour la profession : la juridiction estime que le réseau officinal, en plus d'être composé de pharmaciens nantis aux rémunérations élevées et peu transparentes, est surdimensionné.

Il s'agit du rapport de trop. Comment peut-on affirmer de telles généralités alors qu'une pharmacie ferme tous les deux jours ?

Même si la Cour des comptes reconnaît le rôle stratégique de 500 pharmacies situées dans les territoires ruraux et périurbains, elle se dit prête à supprimer près de la moitié du réseau officinal (10 435 pharmacies sur les 21 400 existantes et, par conséquence, accentuer les déserts pharmaceutiques déjà existants.

Les pharmacies de proximité, de premier recours, sont confrontées directement aux baisses des prix des médicaments, la désertification médicale et l'augmentation du nombre de pharmacies dites de passage. Ces pharmacies de proximité, qu'elles soient en milieu rural ou dans les zones périurbaines, sont donc fortement menacées de disparition.

Pour Marc ALANDRY, vice-président du syndicat des pharmaciens FSPF de l'Aude, pharmacien d'officine à COUIZA, petite ville de 1 200 habitants dans l'Aude, qui se bat jour après jour pour la survie de sa pharmacie « dans ces villages ruraux éloignés des grandes villes et des centres commerciaux, la place du pharmacien est primordiale. Il est souvent le premier professionnel de santé sollicité en cas de problème de santé, faute bien souvent de médecins disponibles ou accessibles. Un rôle essentiel donc, voire vital ». Il n'est pas rare que des patients en situation d'urgence se rendent dans sa pharmacie.

Fort de ce constat, Marc ALANDRY s'est mobilisé pour sensibiliser les patients, les médias ainsi que le ministère de la Santé sur les risques qui pèsent sur les pharmacies d'officine de premier recours, en lançant une pétition en ligne sur [change.org](https://www.change.org) en février dernier. Il interpelle directement la ministre de la Santé :

« A l'attention de Mme Agnès BUZYN, Ministre de la Santé.

Madame la Ministre,

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2018, entrée en vigueur le 1^{er} Janvier, entérine la mise en péril de l'implantation homogène sur nos territoires des officines de proximité, stratégiques qui sont des pôles de santé de premier recours. En effet, le maillage médical est déficient et nos médecins sont sous pression. Heureusement, avec le corps infirmier et les pharmacies nous les épaulons de manière efficace. Malheureusement, les baisses de prix ordonnées par les pouvoirs publics mettent en grande difficulté la stabilité économique de nos petites structures.

De plus, le rapport de la Cour des Comptes attaque sévèrement le maillage territorial pharmaceutique: elle préconise la suppression de 10 400 officines sur les 21 400 existantes. En outre, elle veut revoir les

règles d'implantation et favoriser la vente de médicaments en ligne, alors que nous luttons sur le front de la contrefaçon.

Tout ceci va, vous l'avez compris, compromettre notre faculté à assurer l'orientation du patient et la continuité des soins.

Au-delà de l'évident service de santé dans chaque commune, l'officine participe également à l'animation de nos villages et à leur attractivité avec tous les autres artisans, commerçants et acteurs de la vie locale.

Si nos médecins s'en vont, si nos pharmacies disparaissent, si nos pompiers partent, si nos écoles ferment, si nos associations périssent et que nos villages se meurent, alors que nous restera-t-il ? Des solutions existent Mme La Ministre. Mes confrères et moi-même, sommes sur le terrain, au plus proche de la population. Nous souhaitons vous rencontrer, pour avancer et vous soumettre nos idées.

Cordialement,

Marc ALANDRY »

Marc ALANDRY appelle la ministre de la Santé à faire évoluer le rôle des pharmacies dans les territoires relativement isolés et peu dotés en médecins vers une pharmacie reconnue officiellement « pharmacie de premier recours ».

Son action de lanceur d'alerte a été entendue par Mireille ROBERT, députée de l'Aude, membre de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale à laquelle il remettra les 50 000 signatures obtenues.

L'engagement et le soutien de la FSPF

La FSPF a lancé en février dernier une campagne de communication intitulée « 1 pharmacie sur 2 va mourir » pour interpeller les Français sur les conséquences destructrices des recommandations purement comptables de la Cour des comptes pour la santé des Français : la disparition de leur pharmacie de proximité.

Cette campagne a eu un écho considérable auprès des élus locaux. Quel que soit leur localisation sur le territoire français, de nombreux élus nous ont fait part de leur inquiétude quant à l'avenir de la pharmacie d'officine. Parce qu'ils voient leurs médecins partir sans être remplacés, leurs commerces de proximité s'éteindre, et demain leur pharmacie mourir, ces élus ont tenu à apporter leur soutien à la profession pour le maintien du maillage officinal.

Les messages des élus locaux, les motions de soutien votées lors des conseils municipaux, les courriers adressés à la ministre de la Santé, les nombreuses questions parlementaires sont sans appel, **ces élus refusent la disparition programmée des pharmacies d'officine :**

*« Sachez que nous y sommes très sensibles, et que cette situation est à rapprocher de la désertification médicale en milieu rural et principalement des médecins. Ma commune disposait, il y a encore peu de temps, d'un médecin, de deux infirmières, d'un kinésithérapeute, d'une pharmacie, base utile aux soins du quotidien. Aujourd'hui, il me reste la pharmacie, mais pour combien de temps, malgré le dynamisme et la forte motivation de nos deux jeunes pharmaciennes. **Maire d'une commune de 5 000 habitants située dans la Somme** »*

*« Je connais le rôle prépondérant que jouent les différentes pharmacies de notre territoire. En plus d'être un véritable acteur de la santé, une pharmacie est aussi un lieu de vie où se tisse du lien social. **Maire d'une commune 10 000 habitants située dans le Rhône** »*

*« Je suis bien évidemment très touché d'apprendre cette nouvelle sachant l'importance de votre métier de professionnel de santé, d'autant plus que vous êtes une force économique dans chaque commune de France mais également créateur d'emplois. Sachez que je vous soutiens dans cette démarche et vous encourage à poursuivre votre combat afin de défendre votre profession et rester au plus près des besoins des patients. **Maire d'une commune de 8 000 habitants en Guadeloupe** »*

*« Contrairement à ce que peuvent penser les bureaucrates et les comptables, les pharmacies participent pleinement au dynamisme et à l'attractivité de nos villes. Par le rôle essentiel qu'elles assurent, par la place qu'elles occupent dans la vie de chacune et chacun, elles sont l'un des principaux supports de la vitalité de nos quartiers. **Marie d'une ville de 21 000 habitants en Seine-Saint-Denis** »*

*« Considérant que les pharmacies d'officine, caractérisées par leur proximité, leur disponibilité, leur expertise et leurs compétences constituent la dernière porte d'entrée dans le système de soins pour les patients des territoires médicalement désertifiés, considérant que le pharmacien d'officine est un professionnel de santé, un gestionnaire d'entreprise et un créateur d'emplois, (...) pour toutes ces raisons, le conseil municipal se porte solidaire CONTRE la fermeture des officines de pharmacie. **Commune de 1 185 habitants en Vendée** »*

Parce que la FSPF ne peut imaginer un pays sans la proximité d'un professionnel de santé, elle soutient l'initiative de Marc ALANDRY et se joint à la mise en place de l'expérimentation « pharmacies de premier recours » qui sera menée dans l'Aude.

L'expérimentation « pharmacies de premier recours dans l'Aude »

L'idée de faire évoluer le rôle actuel de la pharmacie d'officine vers une pharmacie dite « de premier recours » a fait émerger un projet d'expérimentation.

Ce projet est porté par l'URPS Occitanie avec le soutien de Mireille ROBERT qui l'a présenté à Agnès BUZYN, de la FSPF et de l'APR.

Contexte régional

La région Occitanie, particulièrement étendue, est pour l'INSEE « l'une des régions présentant les plus forts contrastes entre ses territoires », que ce soit en termes de caractéristiques physiques des 13 départements qui la composent, de caractéristiques socio-économiques des populations qui y vivent ou au regard de son tissu économique. Trois facteurs structurels, qui s'imposent aujourd'hui, conditionnent fortement l'organisation des soins dans la région : les contraintes géographiques et la répartition de la population, la dynamique démographique et l'offre de soins disponible. Par ailleurs, une caractéristique essentielle du territoire régional est la part importante de la population en situation de pauvreté, qui est un paramètre majeur à prendre en compte pour appréhender les parcours de soins et les résultats de santé de la région.

L'ambition portée par l'ARS Occitanie est d'ailleurs de mobiliser les acteurs de santé pour davantage prendre en compte les besoins des personnes les plus vulnérables et d'agir plus efficacement, pour réduire les inégalités de santé ou a minima, ne pas les aggraver.

Le territoire de l'Aude, et plus particulièrement les zones ciblées par l'expérimentation, sont tout à fait caractéristiques de ces spécificités. L'Aude est en effet le deuxième département le plus pauvre de France (classement le Figaro Economie 2015) derrière la Seine-Saint-Denis.

Priorités nationales et régionales

Pour rappel, le plan santé 2018 – 2022 propose les axes stratégiques suivants :

- garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, et notamment : renforcer la présence médicale et soignante dans les territoires, généraliser les usages du numérique en santé pour abolir les distances ;
- faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover
- transformer l'offre de santé dans les territoires pour répondre aux nouveaux besoins de la population, et notamment structurer les soins primaires pour assurer la qualité et la continuité des prises en charge ;
- améliorer l'accès aux soins des personnes handicapées et des personnes âgées et favoriser les prises en charge au plus près des lieux de vie ;
- mobiliser les outils de prévention du système de santé, et notamment : renforcer la protection vaccinale de la population, développer une politique de repérage, de dépistage, et de prise en charge précoces des pathologies chroniques, faciliter la mise en œuvre des actions de promotion de la santé dans tous les milieux de vie.

Les axes stratégiques du plan régional de santé Occitanie sont notamment de :

- développer le repérage, le dépistage et l'accompagnement précoces ;
- accompagner la personne pour lui permettre d'être acteur de sa santé ;
- améliorer l'organisation des services de santé pour une accessibilité renforcée sur l'ensemble du territoire et pour toutes les catégories de population ;
- renforcer la coordination des acteurs pour des prises en charge adaptées, de la bonne intensité et continues grâce à des innovations organisationnelles et techniques, notamment la e-santé ;
- promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements.

Réponses proposées par l'expérimentation « pharmacies de premier recours »

Les porteurs du projet propose une expérimentation répondant à la fois à l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2018, aux axes stratégiques du plan national de Santé et à ceux du plan régional de santé Occitanie portant sur un nouveau rôle des pharmaciens dans le premier recours au service des parcours de soins des patients.

L'article 51 de la LFSS 2018 prévoit un financement pour les « expérimentations organisationnelles innovantes du système de santé, en dérogation aux règles actuelles de tarification, pour une durée qui ne peut excéder cinq ans ».

Il s'agit, selon le texte, de « favoriser l'innovation par l'émergence de nouvelles organisations dans les secteurs sanitaire et médico-social concourant à l'amélioration de la prise en charge et du parcours des patients, et de l'efficacité du système de santé et de l'accès aux soins, et d'améliorer la pertinence de la prise en charge par l'assurance maladie des médicaments ou des produits et prestations associées et la qualité des prescriptions ».

Trois objectifs sont spécifiquement recherchés au travers de l'expérimentation proposée correspondant chacun à une innovation dans le rôle des pharmacies d'officine dans le cadre de leurs missions, à savoir :

- 1. la prise en charge de soins dans le cadre du premier recours ;**
- 2. un rôle renforcé dans la permanence des soins ;**
- 3. un rôle dans la prévention.**

C'est ainsi que ce projet vise plusieurs enjeux avec des résultats attendus sur les aspects suivants :

- **renforcer la présence des professionnels de santé dans des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante et des difficultés dans l'accès aux soins** avec un maillage territorial renforcé ;
- **contribuer à pérenniser le fonctionnement des pharmacies stratégiques de premier recours** dans les zones fragiles qui peuvent connaître des difficultés financières, au travers d'un rôle enrichi et d'un accroissement de fréquentation ;
- **contribuer à renforcer le parcours de soins coordonné et fluide**, en donnant un rôle aux pharmacies dans les soins de premier secours et l'orientation des personnes en situation de détresse ou présentant des problèmes immédiats de santé et en réorientant des personnes hors parcours ;

- **éviter des hospitalisations en urgence inutiles et coûteuses**, en donnant un rôle aux pharmacies dans les soins de premier secours et l'orientation des personnes en situation de détresse ou présentant des problèmes immédiats de santé ;
- **développer la prévention auprès des populations** par des rendez-vous prévention à 25, 45 et 65 ans permettant de faire, notamment, un bilan vaccinal et rappeler le calendrier vaccinal, s'assurer que la personne a bien fait un bilan sanguin récemment), s'assurer de l'observance médicamenteuse, détecter des situations à risque et orienter au mieux le cas échéant.

Description de l'expérimentation

La prise en charge des soins dans le cadre du premier secours

Les premiers secours appelés encore « soins de barrage » représentent l'ensemble des techniques d'aide apportée aux personnes victimes d'un accident, d'une catastrophe, d'un problème de santé ou d'un problème social compromettant à court terme leur état de santé. Ces techniques permettent d'apporter des réponses efficaces devant un danger vital et ont comme objectif d'en minimiser les conséquences tout en assurant la survie des personnes en leur prodiguant des premiers soins d'urgence. Les premiers secours sont le maillon initial en amont de la chaîne des secours jusqu'à la prise en charge par des services d'urgence spécialisés.

Il s'agit uniquement de soins non programmés.

Le projet a pour objectif d'expérimenter un rôle organisé des pharmacies d'officine dans le premier secours en complément et en articulation avec le rôle des autres acteurs traditionnels (pompiers, unités mobiles de premier secours, associations et organismes de premier secours, telles que par exemple la Croix Rouge Française (CRF) ou la Fédération Nationale de la Protection Civile (FNPC), les SAMU).

Quels seront les services proposés par l'expérimentation ?

Réaliser un bilan circonstanciel de qualité

Il s'agit de réaliser un bilan circonstanciel de qualité sur la base des fiches d'intervention utilisées par les pompiers. Il serait transmis au médecin régulateur avec qui l'équipe de la pharmacie serait en liaison pour orientation du patient et décision éventuelle d'évacuation par les services de secours.

Prodiguer les premiers soins, dits de « barrage »

Il s'agit de prodiguer des soins de premier secours, dits « soins de barrage », permettant de stabiliser la personne, avant l'intervention éventuelle des pompiers ou du SAMU.

Conseiller et orienter à travers la téléconsultation en urgence

Une téléconsultation en urgence peut être réalisée si besoin avec l'assistance du pharmacien en lien avec le médecin régulateur qui jouerait le rôle de médecin téléconsultant. Ceci permettrait de contribuer à orienter le patient au mieux et également, le cas échéant, bénéficier d'une télé-prescription médicamenteuse qui serait ensuite dispensée par la pharmacie.

Un rôle renforcé dans la permanence des soins

La permanence des soins est un dispositif de prise en charge des demandes de soins non programmées aux horaires de fermeture des cabinets libéraux, officines et autres (le soir, la nuit, les week-end et les jours fériés).

L'organisation des services de garde et d'urgence pour les officines est réglée par les syndicats représentatifs de la profession dans le département.

Le projet a pour objectif d'expérimenter un rôle renforcé et systématique des pharmacies d'officine dans la permanence des soins, le soir, la nuit, les weekends ou jours fériés. Ceci s'adresse en particulier aux zones les plus isolées.

Quels seront les services proposés par l'expérimentation ?

Harmoniser les horaires d'ouverture et participer aux gardes

Il s'agit d'harmoniser les horaires d'ouverture afin d'avoir une cohérence d'horaires étendus dans le territoire concerné. Il s'agit d'ouvrir au minimum 40 heures sur 5 jours dans la semaine pour l'ensemble des pharmacies participant au projet, sachant qu'aujourd'hui, certaines pharmacies n'ont pas une grande amplitude horaire.

Répondre à la régulation du SAMU avec un protocole de sécurisation

Il s'agit de pouvoir recevoir des patients orientés en permanence des soins pour leur délivrer des médicaments sur ordonnance du service départemental d'incendie et de secours.

Conseiller et orienter à travers la téléconsultation en urgence

Il s'agit également de répondre au cas de premier recours mais dans le cadre de la permanence des soins, pour des personnes en détresse ou ayant un problème immédiat de santé pouvant se rendre dans la pharmacie la plus proche pour être orientés au mieux.

Un rôle dans la prévention

Le projet a pour objectif d'expérimenter un rôle dans la prévention, notamment sur le plan vaccinal, afin de détecter des situations à risque et replacer notamment, dans le parcours de soins, des personnes.

Quels seront les services proposés par l'expérimentation ?

Proposer et réaliser 3 rendez-vous prévention à 25, 45 et 65 ans

Le personnel de la pharmacie propose aux personnes de 24, 45 et 65 ans un rendez-vous dit de prévention à la pharmacie afin notamment de faire un bilan vaccinal et rappeler le calendrier vaccinal, de s'assurer de l'observance médicamenteuse, de détecter des situations à risque et s'assurer que la personne a bien un médecin traitant.

Mettre à disposition des TROD (Test Rapides d'Orientation Diagnostiques) gratuits

La pharmacie met à disposition des TROD gratuits à destination de toute personne se rendant à la pharmacie pour laquelle le pharmacien jugerait utile d'en proposer.

Plusieurs types de TROD peuvent être proposés dans le cadre de cette expérimentation. Ils couvriraient un spectre large de pathologies potentielles : hépatite C, VIH, angine, grippe, etc.

Conditions de mise en œuvre

Cette expérimentation couvrira une zone correspondant à deux communautés de commune du Limouxin et de la Haute-Vallée de l'Aude, couvrant chacune environ 70 communes, et correspondant au territoire logique de ce que pourrait être une CPTS. La zone comprendrait 17 pharmacies éligibles au projet.

L'implication et le support du SDIS 11 est indispensable pour les formations, la fourniture de certains matériels, la réalisation de téléconsultations et la prise en compte des pharmacies dans le dispositif de premier recours.

Le projet nécessite un aménagement d'espace dans les pharmacies concernées, à la fois pour réaliser des soins de premier secours, pour les téléconsultations et pour les rendez-vous prévention.

Le coût de cet aménagement ne sera pas inclus dans le périmètre de ce projet. Cet aménagement constituera un prérequis pour que les pharmacies puissent entrer dans le dispositif expérimental.

Un système de recueil de l'information (applicatif) sera disponible aux fins principalement de fournir des éléments pour l'évaluation du projet expérimental. La société Résopharma propose de réaliser l'applicatif, ce qui en facilitera l'analyse médico-économique.

La population concernée

Toute la population est concernée.

En effet, le projet veut s'adresser à l'ensemble des personnes qui fréquentent les pharmacies plus ou moins souvent, que celles-ci soient malades ou pas, et quelle que soit leur tranche d'âge.

Les résultats attendus

Le projet vise à :

- **renforcer la présence des professionnels de santé dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante et des difficultés dans l'accès aux soins ;**
- **pérenniser le fonctionnement des pharmacies stratégiques de premier recours** en contribuant à éviter toute fermeture de pharmacie dans les zones fragiles ;
- **rendre le parcours de soins mieux coordonné et plus fluide**, avec la contribution des pharmacies dans les soins de premier secours et l'orientation des personnes en situation de détresse ou

présentant des problèmes immédiats de santé et avec la réorientation des personnes hors parcours ;

- **éviter des hospitalisations en urgence inutiles et coûteuses**, avec le rôle des pharmacies dans les soins de premier secours et l'orientation des personnes en situation de détresse ou présentant des problèmes immédiats de santé ;
- **accroître la prévention auprès des populations.**

Durée de l'expérimentation

Nous proposons une expérimentation se déroulant sur 30 mois, se finissant donc fin juin 2021 à supposer un démarrage du projet début 2019, avec 6 mois de préparation et 24 mois d'expérimentation à proprement parler avec une évaluation en parallèle en fin de projet pendant les six derniers mois.

Le modèle économique

Il serait proposé un forfait de **80 euros par jour et par pharmacie** pour prendre en charge les missions explicitées précédemment.

Un forfait équipement pourrait être proposé également, pour permettre notamment l'acquisition de dispositifs médicaux supports aux téléconsultations.

Evaluation

Une évaluation avec un bilan médico-économique sera intégrée au projet, de manière à disposer d'éléments concrets permettant à la fin du projet une négociation avec l'assurance maladie lors des prochaines négociations quinquennales prévues fin 2021.

A propos de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF)

La FSPF est aujourd'hui la première force patronale en pharmacie d'officine. Ses adhérents représentent plus de 70 % des pharmacies syndiquées et emploient près de 75 % des salariés de l'ensemble des officines syndiquées.

La FSPF est le principal syndicat professionnel représentatif des pharmaciens titulaires d'officine. Elle a remporté 48,81 % des suffrages lors des dernières élections de 2015 des unions régionales des professionnels de santé (URPS).

Structurée sur l'ensemble du territoire, elle représente et défend la profession tout en étant moteur de son évolution, au plus près des besoins des patients et des enjeux de santé publique.



FSPF 

la fédération
des pharmaciens d'officine